



## Recu courrier huissier signification jugement correctionnel

Par **katot**, le **27/09/2014** à **12:10**

Bonjour, je viens d'aller chercher un recommandé à la poste. C'était un courrier d'huissier pour une "signification jugement correctionnel (appel)".

Je ne sais vraiment pas de quoi il peut s'agir. J'imagine que j'aurais reçu des courriers préalables mais là rien.

Pourriez-vous m'expliquer de quoi il peut s'agir et les démarches à effectuer. Dois-je prévenir ma protection juridique? Je m'inquiète.

Par avance, merci

Cordialement

Par **moisse**, le **27/09/2014** à **15:34**

Bonjour,

Vous devez avoir en main le jugement en question, l'affaire doit bien vous concerne à un moment ou l'autre.

Si vous avez une protection juridique, c'est le moment de le mettre en œuvre et rapidement, des délais peuvent courir.

Par **katot**, le **27/09/2014** à **16:37**

Non aucun courrier joint, je ne sais vraiment pas de quoi il s'agit!

J'appelle ma protection juridique à la 1ere heure lundi.  
Merci bcp

Par **moisse**, le **27/09/2014** à **18:38**

Ce courrier doit vous inviter à retirer la signification dans les bureaux d'un huissier, signification qui n'a pu vous être délivrée pour diverses raison (absence...).